

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**ARRÊTÉ N° 2023/232
du lundi 3 juillet 2023
Relatif au règlement du jeu des 3 balades rallye-énigmes de l'été**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que l'organisation du jeu organisé dans le cadre des 3 balades rallye-énigmes de l'été, qui se déroule du 8 juillet au 1^{er} septembre 2023, nécessite un règlement,

SUR proposition du service municipal de la Vie des Quartiers,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Règlement du jeu rallye-énigmes des 3 balades de l'été

Il s'agit d'un jeu de résolution d'une énigme au travers de trois balades dans la ville :

- Bords de Seine,
- Le Plateau et ses secrets,
- Ris à l'origine.

Pour chacune d'entre elles, des QR Code sont à flasher pour passer de lieu en lieu, redécouvrir la ville et accéder aux différents indices permettant de résoudre l'énigme finale.

Chaque balade dure en 1h00 et 1h30.

Le jeu se déroule du 8 juillet 2023 au 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 2 : Conditions de Participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les Rissois. Un seul bulletin réponse par foyer est admis.

ARTICLE 3 : Modalités de Participation

Pour participer, il convient :

- De se présenter au Service Vie des Quartiers au 34 rue de la Fontaine -91130 RIS-ORANGIS aux heures d'ouvertures afin de remplir un bulletin,
- D'envoyer un e-mail avec ses coordonnées et la réponse à l'énigme à l'adresse viedesquartiers@ville-ris-orangis.fr.

Le dépôt des réponses se clôturera le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 17h00.

ARTICLE 4 : Proclamation des résultats

La proclamation des résultats se fera sous la forme d'un tirage au sort. 3 bulletins réponses seront tirés au sort. Si les réponses aux énigmes sont fausses, un nouveau tirage sera effectué jusqu'à obtenir 3 gagnants.

ARTICLE 5 : Prix

Les 3 prix sont identiques et composés d'un tote bag et d'un ouvrage sur Ris-Orangis édité par le Groupe Rissois d'Histoire Locale.

ARTICLE 6 : Remise des prix

Les gagnants seront contactés et invités à se présenter pour la remise des prix le dimanche 10 septembre 2023 au stand de l'AMVERO durant la Fête des Associations.

ARTICLE 7 : Acceptation du règlement

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement à obtenir sur simple demande auprès du service Vie des Quartiers ou sur le site de la ville.

ARTICLE 8 : Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement dont la commune de Ris-Orangis est responsable. Ces données sont collectées pour enregistrer votre participation au jeu concours « balades rallye-énigmes de l'été ». Elles seront conservées pour la durée de celui-ci jusqu'à la proclamation des résultats.

Conformément au RGPD, le droit d'accès, d'opposition, d'effacement ou de limitation est à exercer par courrier électronique à l'adresse : viedesquartiers@ville-ris-orangis.fr en justifiant de son identité.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Directeur Général des services et toute autorité administrative chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le :

Publié le : **12 JUL. 2023**

Notifié le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Fait à Ris-Orangis, le 3 juillet 2023.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Règlement

Article 1 : Organisateur

Le jeu rallye balades de l'été est organisé par le Service Vie des Quartiers de la ville de Ris-Orangis.

Article 2 : Déroulement du jeu

3 balades sous forme de rallye-énigmes sont mises en place sur la ville.

- Bords de Seine,
- Le Plateau et ses secrets,
- Ris à l'origine.

Pour chacune d'entre elles, des QR Code sont à flasher pour passer de lieu en lieu, redécouvrir la ville autrement et accéder aux différents indices permettant de résoudre l'énigme.

Chacune des balades dure entre 1h et 1h30.

Article 3 : La période

Le jeu se déroulera du samedi 8 juillet 2023 au vendredi 1er septembre 2023.

Article 4 : Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à tous les Rissois. Un seul bulletin par foyer est admis.

Article 5 : Modalités de participation

Pour participer, il convient :

- De se présenter au Service Vie des Quartiers afin de remplir un bulletin, 34 rue de la Fontaine 91130 RIS-ORANGIS.
- D'envoyer un e-mail avec ses coordonnées et la réponse à l'énigme à l'adresse suivante viedesquartiers@ville-ris-orangis.fr.

La participation au jeu de résolution de l'énigme se clôturera le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 17h.

Article 6 : Proclamation des résultats

La proclamation des résultats se fera sous la forme d'un tirage au sort.

3 bulletins de réponse seront tirés. Si les réponses aux énigmes sont fausses, un nouveau tirage sera effectué jusqu'à obtenir 3 gagnants.

Article 7 : Prix

Les 3 prix sont identiques et composés d'un tote bag et d'un ouvrage sur Ris-Orangis édité par le Groupe Rissois d'Histoire Locale.

Article 8 : Remise des prix

Les gagnants seront contactés et invités à se présenter pour la remise des prix le dimanche 10 septembre 2023 au stand de l'AMVERO durant la Fête des Associations.

Article 9 : Le règlement

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement à obtenir sur simple demande auprès du service Vie des quartiers ou sur le site de la ville.

Article 10 : protection des données personnelles

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement dont la commune de Ris-Orangis est responsable. Ces données sont collectées pour enregistrer votre participation au jeu concours « balades rallye-énigmes de l'été ». Elles seront conservées pour la durée de celui-ci jusqu'à la proclamation des résultats.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, d'effacement ou de limitation que vous pouvez exercer par courrier électronique à l'adresse : viedesquartiers@ville-ris-orangis.fr en justifiant de votre identité.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
[Contact@ville-ris-orangis.fr](mailto>Contact@ville-ris-orangis.fr)

